



REGLEMENT DU GRAND PRIX DE VAL QUEVEN

Dates 17 ET 18 JUILLET 2021



Ce règlement complète les règlements généraux des Épreuves Fédérales Amateurs. Les règlements particuliers priment sur les règlements généraux.

| | |
|-----------------------------|---|
| CONDITIONS DE PARTICIPATION | <ul style="list-style-type: none">- être licencié à la FF Golf et s'être acquitté du "droit de jeu fédéral" de 35€ ou être licencié d'une fédération étrangère reconnue.- être à jour de ses droits d'engagement à tous les Grands Prix antérieurs.- remplir tous les critères sportifs d'inscription.- être titulaire d'un certificat médical 2021 de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2019 ou 2020, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié. <p>Pour les joueurs non-licenciés en France, le certificat médical devra être fourni lors de l'inscription. Épreuve non-fumeurs : cf. § 1.2-2 (5)</p> |
| TERRAIN | Val Quéven Messieurs : 6012 m - Par 72 - SSS : 71,9 - Slope 138 - Marques blanches Dames : 5269 m - Par 72 - SSS : 73,8 - Slope 136 - Marques bleues |
| FORMULE DE JEU | Simple Stroke Play 36 trous – 18 trous par jour Entraînement la veille du 1 ^{er} tour sur réservation des départs au 02 97 05 17 96 |
| INDEX | L'index, à la date de clôture des inscriptions, tel que figurant à cette date dans Fléole, sera pris en compte. |
| SERIES | Messieurs : 1 ^{ère} Série Index 11,4 maximum Dames : 1 ^{ère} Série Index 15,4 maximum |
| INSCRIPTIONS | <p><u>La date limite</u> d'inscription est fixée au 07/07/2021</p> <p>Bulletin d'inscription sur le site de l'association sportive : asgolfqueven.fr</p> <ul style="list-style-type: none">- Par courrier : Golf de Val Quéven Kerruisseau 56530 Quéven- Par mail : contact@asgolfqueven.fr <p>La liste des joueurs retenus et une éventuelle liste d'attente seront publiées sur le site de l'A.S. le 09/07/2021</p> |
| | Champ de participants limité à 144 joueurs dont 33 dames minimum. Si le nombre de candidatures à la clôture des inscriptions dépasse cette limite, les inscrits seront retenus conformément aux directives édictées dans le Vade-mecum 2021 (§ 1.2.1-4/7 : Forme de jeu). Le comité de l'épreuve a toute latitude pour attribuer les wildcards attribuées par la ligue. |
| | Les joueurs/joueuses seront retenus en privilégiant d'abord les joueurs/joueuses de nationalité étrangère classés dans les 2000 premiers du WAGR pour les Messieurs et dans les 1500 premières du WWAGR pour les Dames puis en fonction de l'ordre du Mérite National Amateur, puis de l'ordre des index tout en respectant le nombre minimum de Dames indiqué ci-dessus. La limite d'index ne s'applique pas aux joueurs/joueuses de nationalité étrangère classés dans les 2000 premiers du WAGR pour les Messieurs et dans les 1500 premières du WWAGR pour les Dames ou aux joueurs/joueuses classés dans le Mérite National Amateur. |
| | En cas de scratches après la date de clôture des inscriptions, s'il existe une liste d'attente, elle sera être traitée en respectant les mêmes critères que la liste officielle. En cas de scratches le premier jour de l'épreuve, l'ordre de la liste d'attente sera respecté parmi les joueurs présents sur le site. |
| DROIT ENGAGEMENT | 80 € pour les adultes 40 € pour les joueurs nés entre 1996 et 2002 20 € pour les joueurs nés en 2003 et après 60 € pour les joueurs Blue Green abonnés « EXCLUSIVE » extérieurs à Val Quéven (en cours de validité) 35 € pour les joueurs Blue Green abonnés « Golf Pays de Lorient » et/ou « Ouest » et/ou « France » Tout joueur déclarant forfait après le tirage des départs ne sera pas remboursé. |
| TIRAGE DES DEPARTS | 1 ^{er} tour : ordre croissant des index. 2 ^{ème} tour : ordre inverse du classement du 1 ^{er} tour Diffusion des horaires de départ la veille de la journée de reconnaissance : asgolfqueven.fr ou au 02 97 05 17 96 |
| PRIX | Dames : 1 ^{ère} , 2 ^{ème} et 3 ^{ème} Brut - Messieurs : 1 ^{er} , et 3 ^{ème} Brut. |
| DEPARTAGE | En cas d'égalité pour la 1 ^{ère} place à la fin de l'épreuve, les joueuses et les joueurs concernés partiront en play-off en trou par trou sur les trous fixés par le Comité. En cas d'impossibilité de disputer le play-off, le départage se fera selon le classement établi par RMS. |
| REMISE DES PRIX | À l'issue de la compétition au Club House, suivie d'un cocktail. |
| COMITÉ | Le Comité est composé de l'arbitre désigné, du directeur du golf et d'un membre du bureau de l'association. Il pourra adopter toutes les modifications au présent règlement en fonction du champ de joueurs et/ou des conditions climatiques. |